Certificat d'Aptitude au Transport d'Animaux Vivants

Stage de qualification pour :

- Respecter la réglementation en manière de transport et de bien être animal (Règlement CE N°1/2005.
 - · Améliorer la sécurité des intervenants lors de la manipulation des animaux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principales dispositions réglementaires concernant le bien être et le transport d'animaux vivants.
- Connaître les principes du comportement des animaux.
- Etre capable d'assurer l'embarquement, le transport et le déchargement des animaux en assurant leur bien être en toute sécurité.

DUREE ET CONTENU DE LA FORMATION

Formation de 2 jours théoriques : (bovins, ovins, caprins, équins, avicole).

- Législation sur le transport d'animaux
- Notions de sécurité au travail en travaux pratiques
- Notions de bien être animal
- Réflexions et recommandation pour améliorer les méthodes de travail
- Evaluation
- Formation pratique sur le terrain

Mode d'EVALUATION

Attestation de validation (N° 2001/11/02) de la formation délivrée par le CFPPA.

COÛT DE LA FORMATION

Coût de la session suivant le statut des personnes et les prises en charge possibles par les fonds de formation.

Pour s'inscrire

Contact: Monique SANCHEZ (secrétaire) ou Michel PERRODIN (Coordinateur)

CFPPA de Charolles

<u>fraction of the control of the cont</u>









